L'ASSURANCE SUR LA VIE

CONSIDÉRÉE DANS SON PRINCIPE

CONFÉRENCE FAITE A UNE RÉUNION

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE

PAR

M. B. DE LA MORLAIS

Conseiller général du Morbihan

Eugène FRONTEAU, 15, Rue du Champ-Boisseau. BAUGE

TOUS DROITS RÉSERVÉS

1885

L'ASSURANCE SUR LA VIE

CONSIDÉRÉE DANS SON PRINCIPE

CONFÉRENCE FAITE A UNE RÉUNION

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE

PAR

M. B. DE LA MORLAIS

Conseiller général du Morbihan

TOUS DROITS RÉSERVÉS

1885

L'ASSURANCE SUR LA VIE

CONSIDÉRÉE DANS SON PRINCIPE

MESSIEURS,

J'ai demandé à la Direction de l'Association bretonne la permission de vous entretenir d'une question qui, au premier abord peut-être, ne semble pas se rattacher au genre d'études du Congrès breton, mais qui, cependant (vous le reconnaîtrez, je l'espère), a plus d'un titre à l'attention de la section d'agriculture : c'est la question des *Assurances sur la vie*.

Votre section d'agriculture, Messieurs, s'est en effet donné la mission, aussi vaste que généreuse, de rechercher tout ce qui peut accroître le

Ce ne sera une nouveauté pour personne ici, Messieurs, d'entendre parler de l'*Assurance sur la vie*. Quoique le sujet n'ait peut-être pas été présenté dans vos séances, il n'est personne de vous qui ne connaisse, au moins de nom, cette institution et la forme générale de son fonctionnement. Si, au lieu d'avoir l'honneur de m'adresser à des Français, mes compatriotes, j'avais devant moi des Anglais ou des Américains, je ne douterais pas qu'ils ne fussent tous entièrement édifiés sur le fond de la question, et qu'ils n'aient joint déjà la pratique à la théorie, dans la proportion de sept sur dix.

En France, il faut bien le dire, à l'encontre des assurances contre l'incendie, contre la perte des navires ou la grêle, qui sont universellement connues et pratiquées, l'*Assurance sur la vie* n'occupe qu'un rang bien inférieur dans les préoccupations publiques. Elle forme même une classe à part et semble se confiner entre les mains d'un petit nombre d'initiés, comme si elle appartenait

développement de la prospérité publique au sein de notre pays. Dans ce but, en même temps que vous faites appel à la théorie scientifique, pour en déduire les méthodes les plus sages, contrôlées à leur tour par les leçons de la science expérimentale, vous voulez, en hommes vraiment éclairés, que les résultats obtenus par vos efforts soient encore sauvegardés par l'application des principes économiques, sans lesquels la production serait vaine et la conservation impossible.

Il y a deux jours qu'à cette même place, un de nos collègues traitait avec une remarquable compétence une question de cet ordre, quand il vous démontrait les conséquences financières de telle ou telle législation en matière d'échanges. C'est ce qui m'a décidé à attirer votre attention sur un genre d'opérations appartenant essentiellement à l'ordre financier, au domaine de l'économie sociale et intéressant directement les possesseurs du sol, source première de toute richesse, et ceux qui en tirent le produit.

Ce ne sera une nouveauté pour personne ici, Messieurs, d'entendre parler de l'*Assurance sur la vie*. Quoique le sujet n'ait peut-être pas été présenté dans vos séances, il n'est personne de vous qui ne connaisse, au moins de nom, cette institution et la forme générale de son fonctionnement. Si, au lieu d'avoir l'honneur de m'adresser à des Français, mes compatriotes, j'avais devant moi des Anglais ou des Américains, je ne douterais pas qu'ils ne fussent tous entièrement édifiés sur le fond de la question, et qu'ils n'aient joint déjà la pratique à la théorie, dans la proportion de sept sur dix.

En France, il faut bien le dire, à l'encontre des assurances contre l'incendie, contre la perte des navires ou la grêle, qui sont universellement connues et pratiquées, l'*Assurance sur la vie* n'occupe qu'un rang bien inférieur dans les préoccupations publiques. Elle forme même une classe à part et semble se confiner entre les mains d'un petit nombre d'initiés, comme si elle appartenait

à un ordre d'idées particulier, et comme si son nom même d'*Assurance* ne suffisait pas pour lui donner droit de cité dans le domaine de ses sœurs, les autres assurances.

Entre beaucoup de raisons qui ont amené cette situation en France, la première, c'est le défaut d'une notion claire et précise de l'*Assurance sur la vie*, de son *principe*, de sa *raison d'être*, de son *utilité*, et, si vous le voulez, Messieurs, au début de cette étude, au lieu de définir sèchement l'institution qui nous occupe, je rechercherai d'abord avec vous, par une analyse brève des conditions économiques au milieu desquelles nous nous mouvons, la *raison d'être* de l'*Assurance sur la vie*, en démontrant qu'*elle ressort au même titre que toute autre assurance et pour des motifs absolument identiques*, de la nature même des êtres auxquels elle s'applique, c'est-à-dire, de l'homme.

Deux mots suffisent pour expliquer ma pensée.

Il n'y a aucun paradoxe à dire que l'homme,

roi de la Création, appelé à des destinées immortelles, est, si on le considère purement au point de vue économique, un *capital*, absolument comme une paire de bœufs, une machine à vapeur ou une liasse de billets de banque. Ce qui mérite sur terre le nom de *capital*, c'est un ensemble de forces économiques, *sous quelque forme qu'elles se présentent*, capables de fournir un certain produit pendant un certain temps. Or, je vous le demande, est-ce que l'homme vivant et agissant ne répond pas de tous points à ce type? Est-ce que la force de son intelligence et de sa volonté, celle même de ses muscles, n'est pas une source de production, et la plus puissante qui soit au monde? Est-ce que ce capital intelligent, pensant, capable de discernement et de dévouement, ne représente pas à lui seul une valeur économique, qui varie évidemment suivant la valeur morale de chaque individu, mais qui peut s'apprécier dans chacun avec précision?

Messieurs, est-ce qu'il n'était pas considéré

comme un capital, dans l'antiquité, l'esclave qui arrivait par troupeaux du fond de l'Orient sur les marchés de Rome? N'avait-il pas sa cote particulière à la halle aux hommes suivant son âge, sa force, son intelligence, comme de nos jours le bœuf de Cornouailles ou de Durham à la halle aux bestiaux?

De ce souvenir, honteux pour l'humanité, tirons la conclusion économique, et disons que l'homme est un capital, capital libre aujourd'hui, grâce au Christianisme, capital inaliénable et rendu pour toujours à son véritable propriétaire, c'est-à-dire à l'âme qui l'habite, mais conservant toujours un caractère qui lui assure le premier rang parmi les biens de toute nature dont se compose le capital de l'humanité.

Or, Messieurs (et c'est là que je voulais en venir), une loi commune, fatale, inexorable, s'impose à tous les biens temporels, si vous le voulez à tous les capitaux *y compris le capital-homme;* c'est la loi *de la destruction dans un temps donné.* Cette destruction peut s'opérer de

deux façons : tantôt elle est le résultat de la décomposition lente et régulière de tous les corps créés; tantôt elle est l'effet d'une cause violente et accidentelle qui vient troubler les conditions normales de la durée attribuée à l'espèce. En un mot, tous les corps doivent tribut à la mort, et, de plus, tous les corps peuvent recevoir, à certains jours, sommation de payer tribut à cette puissance que les anciens appelaient *fatum*, qu'un économiste peut nommer coup du sort ou du hasard, et que le chrétien adore en reconnaissant en elle le mystérieux et immuable dessein de Dieu sur toute créature!

Donc mort naturelle ou mort accidentelle, mais mort certaine, voilà la condition commune de tout ce qui existe.

Heureusement, Messieurs, que l'humanité répare chaque jour le dommage que lui cause la mort naturelle de chaque partie de son capital commun, par les mêmes moyens qui l'ont fait naître.

De même que le premier élément du capital

est un produit du travail combiné avec l'épargne, de même la succession continuelle du travail et la persévérance dans l'épargne reconstituent à chaque instant de la durée la perte normale et prévue due à l'action du temps.

Ainsi pourrait aller le monde, indéfiniment et sans crainte, si tout se passait suivant les lois ordinaires de la durée des êtres. La prévoyance ordinaire suffirait non seulement à combler un déficit connu dans son chiffre et dans sa date; elle arriverait même à produire un excédent continuel qui grossirait indéfiniment le premier fonds.

Mais, nous l'avons dit, en dehors de ces conditions normales il y a *le fléau,* fléau inexorable qui ne se repose jamais, qui diversifie ses coups, mais qui frappe toujours, quand il lui plaît et où il lui plaît. Qui donc défendra l'humanité contre cette destruction aussi impossible à prévoir qu'à conjurer? Qui donc relèvera ces ruines subites et consolera ces misères foudroyantes?

Ce sera, Messieurs, l'application d'un principe

économique d'une extrême simplicité qui consiste à épargner toujours *un peu plus* que ne le demande l'amortissement régulier de la destruction normale, de façon à former une réserve capable de parer à l'éventualité de la destruction prématurée et d'assurer la reconstruction immédiate du capital subitement détruit.

Cette simple précaution, mise en pratique suivant les lois de la sagesse et de l'arithmétique, n'est autre chose que ce qui porte dans le monde le nom commun d'*Assurances.*

Messieurs, si nous avons fait un long détour pour arriver à une notion si simple, ce temps n'est pas perdu, puisque nous avons trouvé le principe même qui renferme toutes les assurances; si vous voulez que nous fassions encore quelques pas, nous allons mettre la main sur celle que nous cherchons en particulier et qui est tout près de nous.

Vous possédez une maison; elle est solidement bâtie; elle se loue bien; elle vous assure de longues années de beaux et bons revenus. Il est

vrai qu'elle souffrira des atteintes du temps, mais vous saurez, au moyen d'un entretien intelligent, la préserver le plus longtemps possible de la destruction, et enfin, quand après de longs siècles elle subira la loi commune de la ruine, vous et vos descendants vous aurez eu tout le temps de reconstituer par l'épargne le capital qu'elle a représenté dans le cours de son existence. Tout est pour le mieux (à cette condition) et vous pouvez dormir tranquille... Que dis-je? Dormir tranquille quand, à toute heure, l'allumette d'un fumeur imprudent ou une lampe mal éteinte peuvent déterminer l'incendie qui dévorera en quelques heures ce bel édifice et anéantira peut-être avec vos espérances l'avenir de vos enfants! Non, vous êtes trop sensés pour avoir accepté un seul jour une telle situation, et avant même de vous asseoir à ce nouveau foyer, vous avez signé à la meilleure compagnie d'*Assurance* du département une police qui vous garantit contre cet épouvantable risque, *à la condition* que vous réaliserez chaque

année un *léger surcroît d'épargne*. Celui-ci, capitalisé et multiplié par la puissance de l'association, servira un jour à reconstituer immédiatement le capital représenté par votre maison, si le feu la consume. Cette *surépargne*, c'est la part du feu, c'est le tribut au fléau, c'est la *prime* de votre assurance.

Et ce navire qui se balance si majestueusement dans le port, ne porte-t-il pas, lui aussi, une fortune, non pas celle de César, mais la vôtre, celle qu'il vous rapportera de Terre-Neuve ou des Indes, après quelques années de navigation? Mais ce capital de bois et de métal, construit à si grands frais, au prix de tant de sacrifices, le verrez-vous sans terreur s'éloigner de vos rivages, quand vous songerez à la décomposition rapide, dont chacune de ses parties est atteinte au contact de la mer et à sa *destruction normale* dans un temps relativement court; en songeant surtout à la tempête qui l'attend, peut-être à quelques mille lieues d'ici, peut-être à la sortie du port, mais qui sera en tous lieux

suspendue sur sa tête et prête à l'abîmer dans les flots?

Oui, me direz-vous, ce beau navire objet de tous mes soins et de toutes mes espérances de fortune, je n'éprouve aucun mélange à la joie de le voir fendre les flots, car j'ai fait et je ferai pour lui ce que la sagesse m'ordonne. Tous les ans, après le compte de mes bénéfices, je saurai mettre de côté la réserve qui doit amortir l'usure rapide dont il est tributaire, et dans vingt ans j'aurai en portefeuille un second navire plus beau que le premier. Et si la tempête éclate !... Si la tempête éclate, si la mer s'ouvre un jour pour engloutir celui que je lui confie aujourd'hui, que Dieu sauve l'équipage ! le navire est sauvé d'avance, car avant de l'exposer au fléau des naufrages, j'ai pris l'engagement de verser tous les ans, entre les mains de l'*Assurance maritime*, *le surcroît d'épargne* qui doit me garantir contre l'épouvantable risque de cette violente destruction.

Qu'il aille donc hardiment jusqu'aux plus

lointains rivages, car j'ai *assuré sa vie*, *sa vie de navire*, contre toute destruction naturelle ou violente et *à quelque époque qu'elle arrive!*

C'est fort bien, vous répondrai-je, mais vous qui prenez un soin si intelligent et si complet de vos biens acquis, du capital épargné par vos pères et par vous, avez-vous jamais songé à garantir, avec la même certitude, de tout risque, le capital que vous tenez de Dieu même, et qui se compose de toutes les forces de votre intelligence et de votre corps?

A cette question, Messieurs, quatre-vingt-dix fois sur cent en France, on répondra : Que voulez-vous dire?

Ce que je veux dire, le voici : Vous, père de famille, encore jeune, bien constitué, intelligent, actif, vous êtes pour votre famille un chef, un guide, un protecteur, en un mot, un père et un époux; mais vous êtes autre chose encore; vous êtes le capital sur lequel repose la production qui doit assurer, dans le présent et dans l'avenir, le

bien-être de ceux dont vous avez la charge au nom de la nature et de l'affection, et, comme tel, vous *devez* parer à l'éventualité, plus ou moins éloignée, mais certaine, de votre destruction, soit qu'elle s'opère sous l'action du temps à l'extrême limite de l'âge, soit qu'elle arrive subitement, demain peut-être, sous le coup d'un fléau, maladie ou accident, qui peut vous emporter, comme tant d'autres, dans votre force et dans votre jeunesse, à tous les instants de votre existence. Ne me dites pas que votre capital est contenu dans votre maison *assurée* contre l'incendie, dans votre navire inscrit à l'*Assurance maritime*, dans vos terres *assurées* contre la grêle. Vous n'échapperez pas à la loi économique, qui vous réclame encore en personne, pour établir le bilan complet de votre avoir sur terre et la mesure de votre responsabilité vis-à-vis de vos enfants.

Ne me dites même pas que reconnaissant votre valeur personnelle en tant que capital, vous prenez soin d'épargner chaque année, à titre

d'amortissement, la somme qui doit vous représenter mathématiquement au jour probable et encore lointain de votre disparition, et que, par par conséquent, au jeu de la vie contre la mort, vous avez su mettre tous les atouts dans votre main; tant que vous n'aurez pas fait un pas de plus, il restera dans la main du destin la carte fatale qui peut vous faire perdre d'un coup la partie; c'est le fléau, c'est la mort prématurée, qui peut déjouer en un jour la prudence boiteuse de vos calculs.

Ce dernier pas, ce remède suprême, c'est la même opération que l'*Assurance incendie* ou *maritime*. Elle porte le même nom, comme elle répond à une nécessité identique; c'est l'*Assurance sur la vie*.

Nous voici donc amenés, Messieurs, à constater expérimentalement l'analogie de principe et de nature de l'*Assurance sur la vie* avec toute autre assurance, et je n'aurai pas perdu mon temps si j'ai réussi à vous la faire toucher du doigt, car du moment où vous accepterez ce point

de départ, il suffira de suivre la pente naturelle de la logique pour vous faire convenir de cette vérité; c'est que toute maison, tout navire et tout père de famille *non assurés,* sont des biens mal administrés et abandonnés aux coups du sort, et que, par contre, toute maison, tout navire, tout père de famille couverts par l'assurance, peuvent braver le fléau qu'ils ont désarmé d'avance en rachetant par un sacrifice certain, mais minime, l'éventualité de la destruction totale et subite de leur valeur économique.

Je n'insiste pas, Messieurs, quoique, dans un sujet si vaste, il y ait une foule de considérations de premier ordre qui doivent compléter l'étude de principe que je me suis proposée aujourd'hui.

Ce serait abuser de vos moments que d'entreprendre de vous exposer du même coup, dans son essence et dans son fonctionnement, l'institution qui répond à la nécessité sociale que j'ai essayé de démontrer. J'ai voulu seulement, pour cette fois, constater la place légitime qu'elle a droit d'occuper dans vos méditations, espérant

que cette constatation suffira pour disposer vos esprits à une étude plus profonde et plus pratique. Elle me donne l'espoir qu'un jour, quand nous nous retrouverons au sein de l'Association bretonne, j'aurai l'honneur de reprendre avec vous cette étude, et de vous apporter cette autre démonstration, sans laquelle la première resterait dans le domaine de la pure spéculation, c'est qu'à un besoin social aussi réel, aussi pressant que la préservation du capital humain contre tous les genres de destruction qui le menacent, correspond une institution vraiment merveilleuse, fruit des efforts les plus persévérants d'hommes vraiment savants et dévoués à l'humanité, fruit d'une longue expérience, dont les premiers tâtonnements ont pu amener des déboires, mais qui a fini par éclairer d'une lumière éclatante la route où elle marche aujourd'hui à pas sûrs et hardis. — Cette institution, Messieurs, elle fonctionne près de vous, sur tous les points du territoire. — Elle est expliquée pratiquement dans une foule de brochures fort bien faites, qui ont déjà peut-être

franchi votre seuil. Permettez-moi de vous demander de leur accorder un accueil bienveillant et une attention soutenue. Elles vous diront mieux que moi ce que je serais heureux d'étudier avec vous, si le temps le permettait. — Je me contenterai, pour aujourd'hui, de la satisfaction de leur avoir peut-être facilité l'accès près de vous, mais je ne veux pas vous quitter sans essayer de détruire d'avance, en deux mots, l'objection générale qui a arrêté tant d'hommes si dignes de la comprendre, au seuil même de l'étude des *Assurances sur la vie*. La voici ; elle se dit partout : L'*Assurance sur la vie* est une bonne chose, mais *elle coûte trop cher*.

Messieurs, ce serait vous demander de me croire sur parole (et je m'en garderai bien), de vous dire qu'il est facile de démontrer, l'arithmétique en main, que l'*Assurance sur la vie* est d'un rapport plus élevé et surtout plus certain que toute autre assurance et, par conséquent, coûte moins cher; mais sans sortir du domaine des considérations morales dans lesquelles je veux ren-

fermer cette première étude, je vous prie de vouloir bien vous rappeler notre théorie du double amortissement nécessaire pour constituer l'assurance complète : l'un destiné à couvrir *la destruction normale*, c'est l'épargne ; l'autre versé à la compagnie pour annuler l'*éventualité du sort*, c'est la surépargne, c'est la prime d'assurance proprement dite, et je vous prie, Messieurs, de considérer un instant la gradation remarquable qui s'établit entre les trois assurances dont nous nous sommes occupés, feu, sinistre maritime, mort humaine. — Quelques francs assurent un capital *maison* de plusieurs milliers de francs. — Pour assurer un navire, il faut des sommes d'une proportion beaucoup plus élevée à l'égard de la valeur réelle. — Et quand il s'agit de la vie humaine, on vous demande de payer au fléau une prime qui représente, en moyenne, trois pour cent du capital assuré. Est-ce anomalie et caprice? L'une de ces assurances est-elle *plus chère* que l'autre? Non, Messieurs ; elles sont toutes calculées sur les données certaines de

l'expérience et du raisonnement, dont la plus simple est celle-ci : Sur mille maisons, il y en a neuf cent soixante-dix dans la période de leur existence qui échapperont au feu ; sur mille navires, cinquante ou soixante périront de mort violente ; sur mille hommes, *pas un* n'échappera à la mort, mort naturelle, il est vrai, pour la plupart, mort normale, si vous le voulez, mais je dois vous dire d'avance, Messieurs, et ce point est très important : L'*Assurance sur la vie*, telle qu'elle se présentera à vous dans la pratique, se distingue des autres assurances par cette différence capitale, c'est qu'elle est combinée pour amortir l'usure naturelle, comme pour parer à la destruction accidentelle du corps de l'homme ; c'est qu'elle réunit, dans une même opération, les deux éléments de reconstitution que nous avons trouvés à la base de toute assurance complète ; c'est qu'elle est, à elle seule, l'*épargne* et la *surépargne ;* c'est qu'en termes économiques elle est l'amortissement dans le *temps* et dans l'*espace*.

Voilà, Messieurs, pourquoi l'on dit que l'*Assurance sur la vie* est chère. La vérité, c'est qu'elle se vend son prix, ni trop, ni trop peu, et qu'elle est une bonne marchandise qui tient ce qu'elle a promis.

Et maintenant, Messieurs, me permettez-vous de vous demander : A qui croyez-vous qu'elle convienne?

La réponse à cette question serait, à elle seule, l'objet d'une étude bien sérieuse et bien utile. — Je n'y veux répondre aujourd'hui qu'en vous demandant à combien de maisons, à combien de navires convient l'*Assurance incendie* et *maritime ;* et comme vous me répondrez suivant l'évidence même : A toutes et à tous, je me permettrai d'espérer qu'un jour nous arriverons à conclure ensemble que l'*Assurance sur la vie* convient (à des degrés divers sans doute) à tout homme qui doit laisser après lui des ayants droit.

Je n'hésite pas à conclure dès aujourd'hui, Messieurs, que si, comme j'en suis certain, c'est

une institution sage, morale, appuyée sur un principe vrai et sur une pratique éprouvée, elle convient d'abord, entre tous les hommes, aux pères de famille vraiment dignes de ce nom, à ceux qui se sont donné mission de marcher en avant dans la voie du progrès bien entendu, et d'y attirer les autres à leur suite par leurs leçons et leurs exemples. C'est dire, Messieurs, qu'elle ne saurait être mieux placée que sous le patronage de l'Association bretonne.

B. DE LA MORLAIS.

Typ. Oberthür, Rennes—Paris (2032-84).

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Etablie à Paris, rue de Grammont et rue du Quatre-Septembre, 18

FONDÉE EN 1830

Garantie : 230 millions de francs

PATRIMOINE IMMÉDIAT PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS

Participation aux bénéfices des assurances vie entière, mixtes et à terme fixe

Capitaux assurés depuis l'origine de la Compagnie	Fr.	1,036,880,855	»
Capitaux payés au décès d'assurés	Fr.	91,615,242	»

AUGMENTATION DU REVENU PAR LA RENTE VIAGÈRE

Immédiate ou différée sur une ou plusieurs têtes aux taux les plus avantageux

Rentes constituées depuis l'origine de la Compagnie	Fr.	22,876,499	»
Arrérages payés aux rentiers	Fr.	202,218,816	»

Les *Renseignements*, *Brochures et Tarifs*, sont envoyés gratuitement par l'Administration; il suffit d'indiquer le but qu'on désire atteindre, pour que la **COMPAGNIE** s'empresse de faire connaître la combinaison donnant satisfaction.

TYP. OBERTHUR, RENNES—PARIS